



PROCES VERBAL
DU COMITE SYNDICAL
Mardi 10 février 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20
NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 16
NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 18

L'an deux mille vingt-six, le 10 février, sur convocation faite 03 février, le Comité Syndical s'est rassemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY à la mairie de Saint Agnant.

Présents titulaires (15) : CANAUD Jeannine, COUESNON Elsa, DURIEUX Michel, GRIMAUULT Wilfried, DBJAY Jean-Pierre, LOUVRIER Franck, MARTIN Alain, MAUGAN Claude, MAZEDIER Patrick, MORJON Marie-Laure, MOSTAFA Samy, PACAUD Lionel, PERLADE Lydie, PRUGNIERES Anne-Cécile, VILLARD Simon

Présent suppléant (1) : RENOUX Jean-Paul

Pouvoirs (2) : COGNE Geneviève à DBJAY Jean-Pierre, GAURIER Sylvain à MOSTAFA Samy

Ouverture de la séance à 19h30 – 12 élus présents.

Monsieur le Président, ayant constaté que le quorum est atteint, procède à l'appel des délégués syndicaux.

Madame Jeannine Canaud est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 16/12/2025 : Adopté à 12 voix pour

19h34, arrivée de Monsieur Louvrier
19h36, arrivée de Madame Perlade
19h37, arrivée de Madame Prugnières

Rapport N°1

FINANCES

Elu rapporteur : Monsieur DBJAY - Président

ADOpte A L'UNANIMITE

Objet : Convention 2026 avec APO pour la fourniture de repas le mercredi à Saint Agnant

Monsieur le Président expose

Dans le cadre de l'optimisation des dépenses, en 2024 il a été conclu à APO (entreprise adaptée employant des personnes handicapées) une convention pour la fourniture des repas du mercredi pour l'accueil de loisirs à Saint Agnant.

Considérant que la prestation est satisfaisante, il est proposé de renouveler pour l'année 2026 la convention avec APO aux tarifs suivants : 3,32€ HT maternels (2025 : 3,25 € HT enfant), 3,48€ HT primaire (2025 : 3,41 € HT enfant), 4,59 € HT adulte (2024 : 4,50 € HT adulte)

Le projet de convention est joint en annexe à la délibération.

Observations :

La qualité de certains repas laisse à désirer. Les élus souhaitent que cette observation soit remontée à la direction d'APO.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré le Comité Syndical décide d'

- **AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de restauration avec APO du 01/01 au 31/12/2026 ;**
- **AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.**

19h40, arrivée de Monsieur Mostafa

Rapport N°2

FINANCES

Elu rapporteur : Monsieur PACAUD – Vice-Président

ADOpte A L'UNANIMITE

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire – Budget 2026

Vu l'article L.2312-1 du CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2014 portant création du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal (SEJI),

Vu les nouvelles dispositions issues de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)

Afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2026, Monsieur le Vice-Président invite le Comité Syndical à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) sur les points suivants :

I – Le Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal

- A – 2025, un taux d'activité contrasté
- B – Financement du syndicat

II – Budget 2026

- A – Section de fonctionnement
- B – Section d'investissement
- C – Synthèse des orientations budgétaires 2026

III – L'avenir

Observations :

Au moment de la présentation de l'activité de la crèche Mélusine, Monsieur Pacaud pose la question de la pérennité de la structure. En effet, actuellement sur 10 places, 8 sont occupées les lundis, mardis, jeudis, vendredis et 5 le mercredi. Depuis septembre 2025, la structure connaît des difficultés de remplissage. Il y a peu de demandes de familles malgré toute la communication faite.

Monsieur Dbjay fait part de la demande d'aide exceptionnelle qui va être formulée à la CAF quand les comptes de la crèche seront définitifs pour 2025.

Monsieur Pacaud rappelle que pour équilibrer le fonctionnement de cet établissement, le SEJ met en moyenne 100 000 € par an.

Quels scénarii sont possibles sur la crèche : maintien de l'ouverture en ayant conscience de la participation financière à y consacrer ? Fermeture de la crèche en août 2026 ? Fermeture de la crèche en août 2028 ?

Les élus présents débattent sur ces différents scénarii.

Au stade des orientations budgétaires, il est décidé que :

- Le budget primitif 2026 tiendra compte d'une fermeture de la crèche en août 2026,
 - Le chapitre 012 charges de personnel du budget de la crèche sera diminué de 30 000 €,
 - Les contributions des communes prévues à 1 100 000 € dans les orientations budgétaires seront ramenées à 1 070 000 €,
 - Le prochain comité syndical devra trancher la question de la pérennité de la structure au plus tard en mai 2026. S'il est décidé du maintien de l'ouverture de la structure, 30 000 € seront budgétés dans une décision modificative et ajoutés aux contributions des communes en recettes et aux dépenses de personnel en dépenses.
-

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré le Comité Syndical décide de

- **PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026, à la suite de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires figurant en annexe.**

Informations

- Modification des statuts : 1ers retours favorables des conseils municipaux de Beaugeay, Echillais, Moëze, Saint Nazaire sur Charente
- Vote du budget : jeudi 05 mars à 19h30 à Soubise
- Installation du prochain comité syndical : mardi 21 avril à 18h30 à Soubise

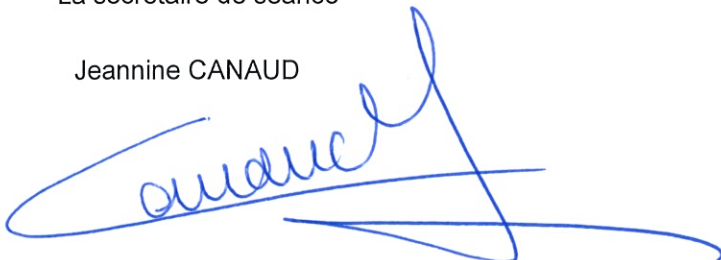
Questions diverses

Pas de questions diverses

Le Président lève la séance à 20h30.

La secrétaire de séance

Jeannine CANAUD



Le Président

Jean-Pierre DBJAY

